

Par courriel

Lundi, le 13 juillet 2015

Bonjour,

1. Vous trouverez en pièce jointe le document intitulé « *Processus d'analyse des projets particuliers* » dont il est fait mention dans la bibliographie du PPU. Il s'agit sans doute d'une omission, mais ce document aurait dû être identifié comme étant conçu à des fins d'usage interne. Il n'a d'ailleurs jamais été publié.
2. Pour ce qui est de l'entente convenue entre la Ville et Cadillac Fairview concernant l'inclusion de logements abordables et sociaux, il semble que sa diffusion soit à la discrétion du promoteur. La Direction de l'habitation invite donc la commission à s'adresser directement à Cadillac Fairview.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles et je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Bruno Collin, urbaniste
Conseiller en aménagement - chef d'équipe
Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme